

LA NOUVELLE DÉMARCHE DE LABELLISATION VILLES ET VILLAGES FLEURIS



RECUEIL DES ATTENTES ET PERCEPTIONS

- Enquête 2009 vers le réseau régional
- Enquête 2009 vers le réseau départemental
- Enquête 2010 vers les communes et le réseau
- Enquête CNVVF/IPSOS 2011 vers le grand public

OBJECTIFS

POURQUOI UNE NOUVELLE DÉMARCHE DE LABELLISATION ?

- Pour **aider les membres du jury** à évaluer les communes.
- Pour **harmoniser** les évaluations.
- Pour **préciser les exigences** requises pour chaque niveau du label.
- Pour mieux prendre en compte les **spécificités** des communes.
- Pour produire des **arguments** à transmettre aux communes.
- Pour fournir aux communes un **référentiel** de valorisation.

MISE EN ŒUVRE

- Groupe de travail élargi (25 personnes) puis réduit à 6.
- 10 rencontres de mai 2011 à octobre 2012.
- Une phase de test durant l'été 2012 (CNVVF / 2 régions / 13 départements).
- Ajustement de la grille au second semestre 2012.
- Seconde phase de test en été 2013.

LES OUTILS

- Une grille d'évaluation.
- Un guide pédagogique à l'usage des membres du jury.
- Un film pédagogique.
- Une plateforme numérique de conseils aux communes.

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE

- ▶ **Un outil d'évaluation au service du projet municipal**
- **Accompagner les communes** plutôt que les sanctionner.
- **Mettre en œuvre une démarche pédagogique.**
- **Apprécier un processus de décision** et pas seulement des résultats.
- **Tenir compte** du contexte de la commune.

QUE VIENT RÉCOMPENSER LE LABEL AUJOURD'HUI ?

1. Une démarche de valorisation paysagère par le végétal et le fleurissement.
2. L'animation et la promotion de cette démarche.
3. Un patrimoine végétal et un fleurissement.
4. La gestion environnementale et la qualité de l'espace public.
5. La pertinence des réalisations et de leur gestion par espace.
6. L'organisation de la visite du jury.

GRILLE D'ÉVALUATION

1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION

inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires
------------	--------	---------	----------	--------------

Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire

Connaissance et prise en compte des exigences du label			0/00	000/0000
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)		0	00/000	0000

Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion		0	00/000	0000
Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement	0	00	000/0000	
Présence du végétal toute l'année		0/00	000	0000

Stratégie de gestion

Présence et cohérence de modes de gestion	0	00	000	0000
Pertinence de la gestion en fonction des lieux	0	00	000/0000	

2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires
------------	--------	---------	----------	--------------

Actions vers la population

Information		0	00/000	0000
Concertation	0/00	000	0000	
Animation	0/00	000/0000		
Promotion du label	0	00	000	0000

* Actions vers les touristes

Information / animation		0/00	000/0000	
Promotion du label	0	00	000	0000

* Actions vers les services municipaux

Information / concertation / coproduction		0	00/000	0000
---	--	---	--------	------

* Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public

Information / concertation / coproduction	0	00	000/0000	
---	---	----	----------	--

3 / PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires
------------	--------	---------	----------	--------------

Arbres

Diversité botanique	0	00	000/0000	
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		0/00	000	0000
Qualité d'entretien et mesures de protection		0/00	000/0000	
Renouvellement	0	00	000/0000	

Arbustes, plantes grimpantes

Diversité botanique	0	00	000/0000	
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		0/00	000	0000
Qualité d'entretien (taille notamment)		0/00	000/0000	
Renouvellement	0	00/000	0000	

Pelouses, prairies, couvre-sols...

Pertinence des plantations (choix des variétés) en fonction des lieux	0	00/000	0000	
Qualité d'entretien		0/00	000/0000	

Fleurissement

Diversité botanique		0	00/000	0000
Pertinence des compositions (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		0/00	000	0000
Créativité	0	00	000/0000	
Harmonie des compositions (association végétale, couleurs, volume)		0/00	000	0000
Qualité d'entretien	0	00/000	0000	

* critères spécifiques : critères à apprécier uniquement si la commune est concernée, cf. guide à l'usage des membres du jury.

4 / GESTION ENVIRONNEMENTALE
ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires
------------	--------	---------	----------	--------------

Actions en faveur de la biodiversité

Connaissance et inventaire		0/00	000/0000	
Protection		0/00	000/0000	
Amélioration	0	00/000	0000	
Sensibilisation		0/00	000/0000	

Actions en faveur des ressources naturelles

Sol (connaissance, protection, valorisation)	0	00/000	0000	
Eau (origine et économie de la ressource)		0/00	000	0000
Intrants (réduction des produits de synthèse et solutions alternatives)		0/00	000	0000
Déchets verts (limitation et valorisation)		0/00	000/0000	
Energie (réduction des consommations et solutions alternatives)	0	00/000	0000	

Actions en faveur de la qualité de l'espace public

Maîtrise de la publicité et des enseignes		0/00	000	0000
Rénovation et entretien des façades	0	00	000/0000	
Effacement des réseaux	0	00	000/0000	
Intégration du mobilier urbain		0	00/000	0000
Qualité de la voirie et des circulations		0	00/000	0000
Propreté		0	00/000	0000

5 / ANALYSE PAR ESPACE

inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires
------------	--------	---------	----------	--------------

Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion

Entrées de commune		0	00/000	0000
Centre de commune		0/00	000/0000	
Quartiers d'habitation		0	00/000	0000

* Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion

Parcs et jardins		0/00	000	000/0000
Jardins à vocation sociale et pédagogique	0/00	000	0000	
Abords d'établissements publics		0	00/000	0000
Cimetières	0/00	000	0000	
Espaces sportifs	0/00	000	0000	
Zones d'activité		0/00	000/0000	
Espaces naturels		0	00/000	0000
Maillages et coulées vertes	0/00	000	0000	
Infrastructures de déplacement	0	00	000/0000	
Autre espace				

6 / LA VISITE DU JURY

inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires
------------	--------	---------	----------	--------------

Présence d'un binôme élu et technicien			0/00	000/0000
Organisation de la visite		0	00/000	0000
Pertinence du circuit		0	00/000	0000

Le mode d'emploi
de la grille d'évaluation
ainsi que la définition des critères
sont présentés dans le guide
à l'usage des membres du jury.

Pour plus d'information :
www.villes-et-villages-fleuris.com



1 LA DÉMARCHE DE VALORISATION

Le jury apprécie :

La motivation exprimée par la commune pour l'obtention du label et sa stratégie globale de valorisation par le paysage, le végétal et le fleurissement (aménagement et gestion).

1 LA DÉMARCHE DE VALORISATION

PRÉSENTATION DES MOTIVATIONS POUR L'OBTENTION DU LABEL PAR LE MAIRE

- Connaissance et prise en compte des exigences du label
- Connaissance et prise en compte du contexte local

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE FLEURISSEMENT

- Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion
- Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement
- Présence du végétal toute l'année

STRATÉGIE DE GESTION

- Présence et cohérence de modes de gestion
- Pertinence de la gestion en fonction des lieux

2 ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

Le jury apprécie :

Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs concernés.

2 ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

ACTIONS VERS LA POPULATION

- Information / Concertation / Animation / Promotion du label

ACTIONS VERS LES TOURISTES

- Information / animation / Promotion du label

ACTIONS VERS LES SERVICES MUNICIPAUX

- Information / concertation / coproduction

ACTIONS VERS LES AUTRES GESTIONNAIRES DE L'ESPACE PUBLIC

- Information / concertation / coproduction

3 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

Le jury apprécie :

La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.

3 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

ARBRES

- Diversité botanique
- Pertinence des plantations en fonction des lieux
- Qualité d'entretien et mesures de protection
- Renouvellement

ARBUSTES, PLANTES GRIMPANTES

- Diversité botanique
- Pertinence des plantations en fonction des lieux
- Qualité d'entretien

3 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

PELOUSES, PRAIRIES, COUVRE-SOLS...

- Pertinence des plantations en fonction des lieux
- Qualité d'entretien

FLEURISSEMENT

- Diversité botanique
- Pertinence des compositions en fonction des lieux
- Créativité
- Harmonie des compositions
- Qualité d'entretien

4 GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Le jury apprécie :

- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
- Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).

4 GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

- Connaissance et inventaire
- Protection
- Amélioration
- Sensibilisation

4 GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES

- Sol (connaissance, protection, valorisation)
- Eau (origine et économie de la ressource)
- Intrants (réduction des produits de synthèse et solutions alternatives)
- Déchets verts (limitation et valorisation)
- Énergie (réduction des consommations et solutions alternatives)

4 GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

- Maîtrise de la publicité et des enseignes
- Rénovation et entretien des façades
- Effacement des réseaux
- Intégration du mobilier urbain
- Qualité de la voirie et des circulations
- Propreté

5 ANALYSE PAR ESPACES

Le jury apprécie :

La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

5 ANALYSE PAR ESPACES

PERTINENCE DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE LA GESTION

- Entrées de commune
- Centre de commune
- Quartiers d'habitation

5 ANALYSE PAR ESPACES

PERTINENCE DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE LA GESTION

- Parcs et jardins
- Jardins à vocation sociale et pédagogique
- Abords d'établissements publics
- Cimetières
- Espaces sportifs
- Zones d'activité
- Espaces naturels
- Maillages et coulées vertes
- Infrastructures de déplacement

6 LA VISITE DU JURY

Le jury apprécie :

La pertinence de l'organisation de la visite au regard des critères analysés.

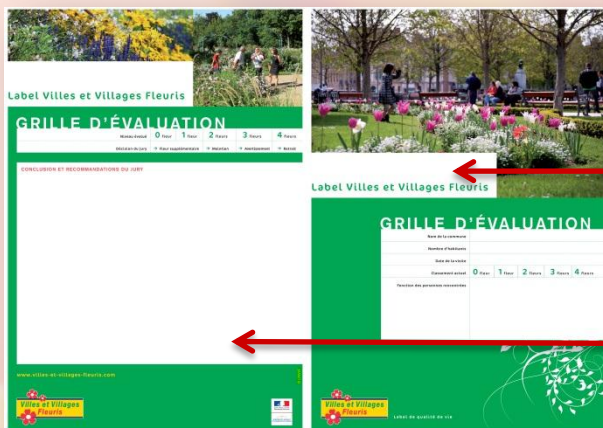
6 LA VISITE DU JURY

- Présence d'un binôme élu et technicien
- Organisation de la visite
- Pertinence du circuit

MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE

- COMMENT FONCTIONNE LA GRILLE ?
- COMMENT LE JURY LA REMPLIT-IL ?
- QUI LA REMPLIT ?
- A QUEL MOMENT ?
- COMMENT LES CRITÈRES SPÉCIFIQUES SONT-ILS UTILISÉS ?

MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE

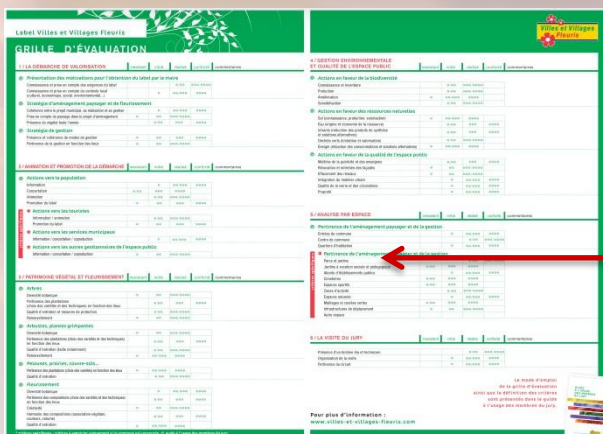


1

Première page : Fiche de renseignements

2

Dernière page : Décision du jury



3

Deux pages intérieures : Grille d'évaluation

MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE

1

Les critères

Au nombre de 60, ils sont répartis en 6 principales catégories.

Label Villes et Villages Fleuris						
GRILLE D'ÉVALUATION						
1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION		inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires
Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire						
Connaissance et prise en compte des exigences du label				5/5	5/5/5/5	
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)			5	5/5	5/5	
Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement						
Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion			5	5/5/5/5	5/5/5	
Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement		5	5/5	5/5/5/5/5		
Présence du végétal toute l'année			5/5	5/5	5/5/5	
Stratégie de gestion						
Présence et cohérence de modes de gestion		5	5/5	5/5	5/5/5	
Pertinence de la gestion en fonction des lieux		5	5/5	5/5/5/5/5		
2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE		inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires
Actions vers la population						
Information			5	5/5/5/5	5/5/5	
Concertation		5/5/5	5/5/5	5/5/5/5		
Animation		5/5/5	5/5/5	5/5/5/5/5/5		
Promotion du label		5	5/5	5/5/5	5/5/5/5	
critères spécifiques	* Actions vers les touristes					
	Information / animation			5/5/5	5/5/5/5/5/5	
	Promotion du label		5	5/5	5/5/5	5/5/5/5
	* Actions vers les services municipaux					
	Information / concertation / coproduction			5	5/5/5/5/5	5/5/5/5
* Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public						
Information / concertation / coproduction		5	5/5	5/5/5/5/5/5		

MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE

2

Une échelle d'appréciation

Elle est progressive et indique le niveau d'implication de la commune dans chaque critère

- Inexistant
- Initié
- Réalisé
- Conforté

Label Villes et Villages Fleuris

GRILLE D'ÉVALUATION

1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION | inexistant | initié | réalisé | conforté | commentaires

Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire

Connaissance et prise en compte des exigences du label			☆☆	☆☆☆☆
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)		☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆

Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion	☆		☆☆☆☆	☆☆☆☆
Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement	☆	☆☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆
Présence du végétal toute l'année		☆☆	☆☆	☆☆☆☆

Stratégie de gestion

Présence et cohérence de modes de gestion	☆	☆☆	☆☆	☆☆☆☆
Pertinence de la gestion en fonction des lieux	☆	☆☆	☆☆	☆☆☆☆

2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE | inexistant | initié | réalisé | conforté | commentaires

Actions vers la population

Information		☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆
Concertation	☆☆	☆☆	☆☆	
Animation		☆☆	☆☆☆☆	
Promotion du label	☆	☆☆	☆☆	☆☆☆☆

*** Actions vers les touristes**

Information / animation		☆☆	☆☆/☆☆	
Promotion du label	☆	☆☆	☆☆	☆☆☆☆

*** Actions vers les services municipaux**

Information / concertation / coproduction		☆	☆☆/☆☆	☆☆☆☆
---	--	---	-------	------

*** Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public**

Information / concertation / coproduction	☆	☆☆	☆☆/☆☆	
---	---	----	-------	--

critères spécifiques

MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE

ÉCHELLE D'APPRÉCIATION POUR CHAQUE CRITÈRE

Inexistant	Aucune action relative au critère n'a été mise en œuvre par l'équipe municipale.
Initié	L'équipe municipale a initié une ou plusieurs actions relatives au critère.
Réalisé	L'équipe municipale a réalisé une ou plusieurs actions relatives au critère.
Conforté	L'équipe municipale pérennise les actions relatives au critère à travers des démarches de suivi et d'évaluation.

MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE

3

Une évaluation par critère
Elle précise le niveau du
label (1, 2, 3 ou 4 Fleurs)
pour chaque critère.

Label Villes et Villages Fleuris

GRILLE D'ÉVALUATION

1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION | inexistant | initié | réalisé | conforté | commentaires

● **Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire**

Connaissance et prise en compte des exigences du label			5/5	5/5/5/5
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)			5/5	5/5

● **Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement**

Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion			5/5/5/5	5/5/5
Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement			5/5/5/5/5	
Présence du végétal toute l'année			5/5	5/5/5

● **Stratégie de gestion**

Présence et cohérence de modes de gestion			5/5	5/5/5
Pertinence de la gestion en fonction des lieux			5/5	5/5/5/5/5

2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE | inexistant | initié | réalisé | conforté | commentaires

● **Actions vers la population**

Information			5/5/5/5	5/5/5
Concertation	5/5/5		5/5/5	
Animation	5/5/5		5/5/5/5/5	
Promotion du label			5/5/5	5/5/5/5

*** Actions vers les touristes**

Information / animation			5/5/5/5/5	
Promotion du label			5/5	5/5/5/5

*** Actions vers les services municipaux**

Information / concertation / coproduction			5/5/5/5	5/5/5/5
---	--	--	---------	---------

*** Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public**

Information / concertation / coproduction			5/5/5/5/5	
---	--	--	-----------	--

critères spécifiques

MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE

Des critères spécifiques selon la taille et les caractéristiques de la commune.

4

Label Villes et Villages Fleuris

GRILLE D'ÉVALUATION

1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION | inexistant | initié | réalisé | conforté | commentaires

Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire

Connaissance et prise en compte des exigences du label			5/5	5/5/5/5
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)		5	5/5/5	5/5/5

Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion		5	5/5/5/5	5/5/5
Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement	5	5/5	5/5/5/5/5	
Présence du végétal toute l'année		5/5/5	5/5/5	5/5/5/5

Stratégie de gestion

Présence et cohérence de modes de gestion		5	5/5	5/5/5	5/5/5/5
Pertinence de la gestion en fonction des lieux		5	5/5	5/5/5/5/5	

2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE | inexistant | initié | réalisé | conforté | commentaires

Actions vers la population

Information		5	5/5/5/5	5/5/5
Concertation	5/5/5	5/5/5	5/5/5/5	
Animation		5/5/5	5/5/5/5/5	
Promotion du label	5	5/5	5/5/5	5/5/5/5

*** Actions vers les touristes**

Information / animation		5/5/5	5/5/5/5/5	
Promotion du label	5	5/5	5/5/5	5/5/5/5

*** Actions vers les services municipaux**

Information / concertation / coproduction		5	5/5/5/5	5/5/5/5
---	--	---	---------	---------

*** Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public**

Information / concertation / coproduction	5	5/5	5/5/5/5/5	
---	---	-----	-----------	--

critères spécifiques

MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE



LES CRITÈRES SPÉCIFIQUES

critères spécifiques

► ACTIONS VERS LES TOURISTES

Ce critère est valable pour les communes qui ont une vocation touristique qui se manifeste par la présence d'un site, d'un patrimoine, d'hébergements et bien souvent d'un office de tourisme ou d'un syndicat d'initiative.

MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE



LES CRITÈRES SPÉCIFIQUES

critères spécifiques

- ▶ ACTIONS VERS LES SERVICES MUNICIPAUX
- ▶ ACTIONS VERS LES AUTRES GESTIONNAIRES DE L'ESPACE PUBLIC

Ces deux critères concernent les communes qui ont des services municipaux ou qui peuvent être amenées à collaborer avec d'autres gestionnaires de l'espace public.

MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE



LES CRITÈRES SPÉCIFIQUES

critères spécifiques

► L'ANALYSE PAR ESPACE

Au-delà des trois espaces communs à toutes les communes (entrées de commune, centre et quartiers d'habitations), les autres espaces sont à apprécier le cas échéant.

Ces critères permettent d'adapter l'appréciation aux spécificités et à la taille de la commune.

MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE

5

Les commentaires

Un espace dédié aux commentaires qui servent à produire le rapport transmis aux communes.

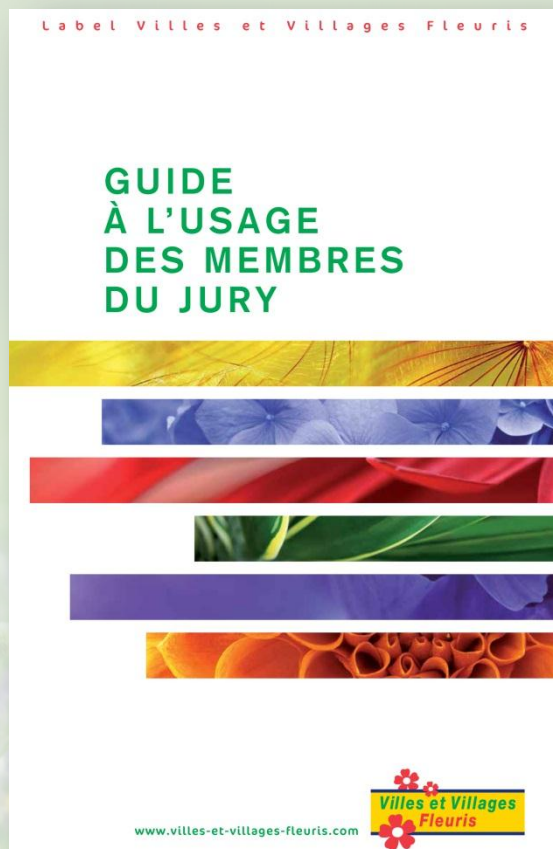
Label Villes et Villages Fleuris							
GRILLE D'ÉVALUATION							
1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION		inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires	
Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire							
Connaissance et prise en compte des exigences du label				5/5	5/5/5		
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)			5	5/5/5	5/5/5		
Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement							
Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion			5	5/5/5	5/5/5		
Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement		5	5	5/5/5	5/5/5		
Présence du végétal toute l'année			5/5	5/5	5/5/5		
Stratégie de gestion							
Présence et cohérence de modes de gestion		5	5	5/5	5/5/5		
Pertinence de la gestion en fonction des lieux		5	5	5/5/5	5/5/5		
2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE		inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires	
Actions vers la population							
Information			5	5/5/5	5/5/5		
Concertation		5/5	5/5	5/5/5	5/5/5		
Animation			5/5	5/5/5	5/5/5		
Promotion du label		5	5	5/5	5/5/5		
critères spécifiques	* Actions vers les touristes						
	Information / animation			5/5	5/5/5/5	5/5/5	
	Promotion du label		5	5	5/5	5/5/5	
	* Actions vers les services municipaux						
	Information / concertation / coproduction			5	5/5/5	5/5/5	
* Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public							
Information / concertation / coproduction		5	5	5/5/5	5/5/5		

MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE

COMMENT LA GRILLE EST-T-ELLE REMPLIE ?

- Une grille par équipe de jury
 - A l'issue de la visite
 - Chaque critère est évalué
 - Prise de note dans la partie commentaire
-
- **Base de discussion et outil d'aide à la décision**
 - **Vocation pédagogique pour aider les communes à évoluer**
 - **Le jury reste souverain de sa décision**

LE GUIDE À L'USAGE DES MEMBRES DU JURY



LE GUIDE À L'USAGE DES MEMBRES DU JURY



LE LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le paysage, le végétal et le fleurissement sont les meilleurs leviers pour développer la qualité de vie et l'attractivité des communes. Le label est la concrétisation, la preuve de cet engagement.

Attaché au symbole de la fleur, le label est aujourd'hui au service de la qualité de vie et de l'attractivité des communes

Au-delà de son caractère de récompense officielle, le label garantit une qualité de vie et témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente. Dans un contexte croissant de compétitivité des territoires, les communes labellisées se donnent ainsi les moyens d'offrir une image et un environnement favorables à l'attractivité touristique, résidentielle et économique.

Cette valeur ajoutée constitue un élément fort qui motive les élus à participer au processus de labellisation. Les critères d'attribution, à l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers, pour valoriser la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

LE CNVVF ET SON RÉSEAU

Organisé et coordonné par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, le label se déploie localement grâce à la participation très active d'un réseau départemental et régional.

La mission du CNVVF et de son réseau est de contribuer à la valorisation paysagère des villes et villages de France à travers la promotion du végétal et du fleurissement.

Les engagements du CNVVF et de son réseau :

- La transparence pour labelliser objectivement les communes.
- L'expertise pour aider les communes à améliorer leur qualité de vie.
- L'efficacité pour améliorer en permanence la labellisation et sa promotion.

Villes et Villages Fleuris | Guide à l'usage des membres du jury | 5

POURQUOI UN OUTIL D'ÉVALUATION

- Pour aider les membres du jury à évaluer les stratégies municipales, la pertinence de leurs aménagements et de leur gestion.
- Pour harmoniser les évaluations entre les régions et à l'échelle nationale.
- Pour préciser les exigences requises pour chaque niveau du label.
- Pour mieux prendre en compte la taille et les caractéristiques des communes.

MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

La grille d'évaluation se présente sous la forme d'un feuillet de quatre pages.

- 1 La première page permet de renseigner les éléments sur la commune et la visite (nom de la commune, nombre d'habitants, date de la visite, classement actuel et fonction des personnes rencontrées).
- 2 La dernière page regroupe les éléments liés à la décision du jury.
- 3 Les deux pages intérieures sont constituées de la grille à proprement parler et des différents critères d'appréciation.

L'ÉCHELLE D'APPRÉCIATION

Aucune action relative au critère n'a été mise en œuvre par l'équipe municipale.

Inexistant

L'équipe municipale a initié une ou plusieurs actions relatives au critère.

Initié

L'équipe municipale a réalisé une ou plusieurs actions relatives au critère.

Réalisé

L'équipe municipale pérennise les actions relatives au critère à travers des démarches de suivi et d'évaluation.

Conforté

Villes et Villages Fleuris | Guide à l'usage des membres du jury | 9

LES ÉLÉMENTS DE LA GRILLE

La grille d'évaluation est constituée de cinq éléments :

- 1 Des critères au nombre de 60, répartis en 6 principales catégories.
- 2 Une échelle d'appréciation progressive (Inexistant / Initié / Réalisé / Conforté) à remplir pour chacun des critères.
- 3 Une pondération indiquée en filigrane qui précise le niveau du label (1, 2, 3 ou 4 Fleurs) pour chaque critère.
- 4 Des critères spécifiques selon la taille et les caractéristiques de la commune.
- 5 Un espace dédié aux commentaires qui servira à produire le rapport à transmettre aux communes.

Label Villes et Villages Fleuris					
GRILLE D'ÉVALUATION					
1	2	3	4	5	
1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION	Inexistant	Initié	Réalisé	Conforté	Commentaires
● Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire					
● Connaissance et prise en compte des exigences du label					
● Connaissance et prise en compte du contexte local (urbain, économique, social, environnemental...)					
● Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement					
● Cohésion entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion					
● Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement					
● Présence de végétal toute l'année					
● Stratégie de gestion					
● Présence et cohésion de modes de gestion					
● Pérennité de la gestion en fonction des lieux					
2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE	Inexistant	Initié	Réalisé	Conforté	Commentaires
● Actions vers la population					
● Information					
● Animation					
● Promotion du label					
● Actions vers les touristes					
● Information / animation					
● Promotion du label					
● Actions vers les services municipaux					
● Information / animation / promotion					
● Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public					
● Information / concertation / coproduction					

LE GUIDE À L'USAGE DES MEMBRES DU JURY

84	70	52	34	24	16
6	5	4	3	2	1
LA DÉMARCHE DE VALORISATION					
ACTIONS E		ARBRES		ACTIONS VER	
Présence d		Diversité b		Information	
La mise en œuvre et le fleurissement ou les intervenants La démarche de la entre les ambition Le jury veille à la du conseil municip et à la démarche Cet élu doit être ir en charge de l'am de des éléments con au fleurissement, La présence de pi de la mise en œuv publics, communi engagée autour di		Élément incontou une place prépon Il participe à l'inté les différentes en Développement la biodiversité, s' dans un contexte Le jury veille aux de la commune. Il de la commune. L très urbaine poss un village qui peu		L'information est le consiste à émettre u La formalisation de l Villages Fleuris re de la population. L'in dans le but de recue Le jury est attentif a de valorisation paysi Ces actions peuvent internet de la comm de presse ou encore de la gestion des es	
Entrées de		Connaissan		STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE FLEURISSEMENT	
Les entrées de cor et de représentat ou le village et son de développement sa taille, sa configi d'aménagement : Le jury veille à la p de commune. Elles territoriale. Les po les voies routières. Le mode de gestio de gestion différen		Agir en faveur de les espèces et les d'un programme des écosystèmes Le jury apprécie l en place d'inventa par des prestataire		Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion	
Questions à p		Questions à p		Une stratégie d'aménagement s'opère sur la recherche d'une cohérence entre la définition du projet municipal par les élus, sa mise en œuvre dans le cadre d'une programmation qui fait souvent intervenir maîtrise d'ouvrage et maîtrise de la gestion des réalisations par les agents territoriaux, les prestataires ou les habitants. La clé de réussite d'une gestion efficace, optimisée et maîtrisée d'un territoire repose sur cette cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion.	
De quelle mani		De quelle mani		Le jury apprécie, lors de sa visite et à travers son échange avec l'équipe municipale, le fonctionnement qui existe entre le mode de décision et la mise en œuvre technique des projets. Concrètement, il s'agit de comprendre dans quelle mesure et de quelle manière les équipes en charge de l'entretien et de la gestion des espaces sont associés à la définition des orientations et au choix des aménagements. Cette démarche permet d'éviter les erreurs liées à la méconnaissance des exigences et des contraintes de gestion ainsi que les mesures compensatoires qui en découlent.	
L'équipe munic		L'équipe munic		Questions à poser à la commune	
Le choix des es et à l'environne		L'équipe munic		Les équipes techniques chargées de l'entretien des espaces sont-elles associées à la définition des projets d'aménagements paysagers?	
L'équipe munic		L'équipe munic		Si oui, de quelle manière? Si non, quelles en sont les raisons?	
De quelle mani d'intégration p		L'équipe munic			
ÉVALUATION		ÉVALUATION		ÉVALUATION	
Le jury n'a rencon		L'équipe municipa		Les personnes chargées de l'entretien des espaces n'interviennent pas dans le choix des aménagements paysagers.	
Le jury a rencontré ou de l'équipe en c		L'équipe municipa		Les personnes chargées de l'entretien des espaces interviennent dans le choix du fleurissement.	
Le jury a rencontré et de l'équipe en c		L'équipe municipa		Les personnes chargées de l'entretien des espaces interviennent dans le choix des aménagements paysagers.	
Le jury a rencontré et des équipes en c		L'équipe municipa		Le processus de décision des aménagements associe les différents acteurs chargés de la mise en œuvre et de la gestion des espaces.	

1 Définition de chaque critère

2 Liste de questions

3 Mode d'évaluation

LE GUIDE À L'USAGE DES MEMBRES DU JURY

ANNEXES

LA CHARTE DES JURYS

La charte des jurys précise les engagements réciproques entre l'autorité compétente en charge du label Villes et Villages Fleuris, le responsable d'équipe et le membre du jury. La charte des jurys s'applique à tous les échelons du label (départemental, régional et national).

- L'autorité compétente est selon l'échelle territoriale le Conseil général, le Conseil régional ou le CNVWF. Elle est représentée par le président du jury pour la signature de la charte.
- Le responsable d'équipe est la personne qui représente l'institution en charge du label. Il peut s'agir selon les territoires d'un président de jury, d'un président d'équipe ou de l'animateur en charge du dossier. Les engagements du membre du jury s'appliquent au responsable d'équipe.
- Le membre du jury est une personne choisie pour ses compétences par l'autorité en charge du label.

Le recrutement d'un membre du jury par l'institution en charge du label et l'acceptation de celui-ci impliquent un engagement moral de la part des deux parties.

L'institution en charge du label

- Le président de l'institution en charge du label désigne le président du jury et les responsables des équipes du jury. Il valide la composition des jurys.
- L'institution en charge du label s'engage à respecter le jugement du membre du jury dans le cadre fixé par le règlement national.
- L'institution veille à la parfaite connaissance des critères par les membres du jury.
- L'organisme en charge du label veille à ce que les membres du jury soient assurés dans le cadre de la mission qui leur a été confiée.
- L'institution s'engage à transmettre la décision du jury à la commune.

Le responsable d'équipe du jury

- Il s'engage à représenter l'institution en charge d'organiser le label.
- Il est garant de la bonne interprétation des critères et du respect du label.
- Il présente les membres du jury à la collectivité qui les accueille.
- Il anime les délibérations qui aboutiront aux propositions du jury avant que l'équipe ne se quitte. Il n'a pas voix prépondérante.

- Il établit une synthèse
- Il veille au respect de
- Il informe les commu
- et des suites de la vi
- Il s'assure du respect

Le membre du jury

- Le membre du jury il
- Il ne peut juger sa co
- Il s'interdit formelleme
- commerciales ou poli
- Il s'engage à remplir :
- ou les pressions.
- Il s'engage à remplir :
- en charge du label.
- Il aura à cœur de ne
- ses actions ou ses d
- Il devra respecter les
- national et posséder
- Durant la visite, le m
- Les remarques form
- et les préférences d
- de motiver les comm
- exclusivement inter
- Par respect pour son
- la durée de la visite
- éviter les discussions
- Il ne devra pas laisse
- Il est tenu au plus str
- Il s'engage à transme
- d'un rapport qui étaye
- Ces éléments devron

Le membre du jury s'engage

ANNEXES

LES COMPÉTENCES DU JURY

En évitant de se cantonner uniquement à son domaine de compétence, le membre du jury, selon sa compétence, peut être amené à veiller plus particulièrement à certains aspects de la démarche municipale.

L' élu

- Il apprécie la stratégie d'aménagement et de valorisation de la collectivité.
- Il se renseigne sur le fonctionnement de l'équipe municipale et la relation avec les équipes techniques.
- Il évalue la démarche globale, les orientations de la politique municipale.
- Il observe la manière dont la population est associée aux projets.

Le professionnel du tourisme

- Il observe l'aménagement paysager au regard de la demande sociale : celle des résidents et des visiteurs.
- Il se renseigne sur l'attractivité touristique de la commune : les équipements de loisirs, les aménagements, la capacité d'accueil et le mode de gestion des flux.
- Il observe la valorisation du patrimoine et des monuments par l'aménagement paysager.
- Il évalue de quelle manière le thème du végétal est un levier pour les actions de promotion et les événements.
- Il apprécie les outils de communication et de pédagogie.
- Il regarde de quelle manière le label est valorisé dans la stratégie de promotion de la commune.

Le responsable des services espaces verts / technique / environnement...

- Il observe les aménagements et les modes de gestion mis en œuvre.
- Il évalue la mise en œuvre du projet d'aménagement paysager, dans le respect de l'identité de la commune et dans la relation avec la population.
- Il mesure les moyens techniques et financiers mis à la disposition des agents, les ressources humaines dont ils disposent et les relations avec les élus.
- Il observe le positionnement des agents techniques, la gestion du service, leurs formations, la communication entre collègues, la veille technique...
- Il identifie les bonnes pratiques et les expériences innovantes.

Le professionnel du paysage, de l'horticulture

- Il identifie le patrimoine végétal existant (public, privé, naturel...).
- Il évalue de quelle manière la commune s'appuie sur ses richesses, comment elle adapte l'aménagement paysager aux conditions climatiques, aux sols...
- Il apprécie la diversité et l'innovation variétale, le choix des essences, dans le respect de l'identité paysagère de la commune.
- Il apprécie la pertinence des lieux d'implantation (des bonnes plantes aux bons endroits).
- Il observe les palettes chromatiques : strates, couleurs, texture, floraison et se renseigne sur les raisons des choix (contenants, arrosage, terreau...).

Le professionnel de l'aménagement et/ou de l'environnement

- Il apporte un regard transversal sur les choix d'aménagement et leur pertinence par rapport aux usages, aux lieux d'implantation.
- Il vérifie la cohérence d'aménagement globale : le traitement de la circulation, le choix du mobilier urbain, le traitement des différents espaces naturels ou bâtis, le traitement de la signalétique.
- Il observe la gestion des espaces verts en relation avec l'identité géographique, patrimoniale et architecturale de la commune et porte une attention particulière aux critères environnementaux.

Le particulier, le membre d'une association, le journaliste...

Selon ses compétences :

- Il apporte une expertise en rapport avec le domaine dans lequel il s'implique.
- Il fait part de ses remarques en tant qu'usager des espaces.
- Il apporte une appréciation ressentie sur les ambiances des espaces et sur les réalisations.

LE GUIDE À L'USAGE DES MEMBRES DU JURY

Label Villes et Villages Fleuris	
CRITÈRES D'ÉVALUATION	
1	LA DÉMARCHE DE VALORISATION Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire ● Connaissance et prise en compte des exigences du label / p. 14 ● Connaissance et prise en compte du contexte local / p. 15 Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement ● Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion / p. 16 ● Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement / p. 17 ● Présence du végétal toute l'année / p. 18 Stratégie de gestion ● Présence et cohérence de modes de gestion / p. 19 ● Pertinence de la gestion en fonction des lieux / p. 20
2	ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE Actions vers la population ● Information / p. 24 ● Concertation / p. 25 ● Animation / p. 26 ● Promotion du label / p. 27 Actions vers les touristes ● Information / animation / p. 28 ● Promotion du label / p. 29 Actions vers les services municipaux ● Information / concertation / coproduction / p. 30 Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public ● Information / concertation / coproduction / p. 31
3	PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT Arbres ● Diversité botanique / p. 34 ● Pertinence des plantations en fonction des lieux / p. 35 ● Qualité d'entretien et mesures de protection / p. 36 ● Renouvellement / p. 37 Arbustes, plantes grimpantes ● Diversité botanique / p. 38 ● Pertinence des plantations en fonction des lieux / p. 39 ● Qualité d'entretien / p. 40 ● Renouvellement / p. 41 Pelouses, prairies, couvre-sols... ● Pertinence des plantations en fonction des lieux / p. 42 ● Qualité d'entretien / p. 43 Fleurissement ● Diversité botanique / p. 44 ● Pertinence des compositions en fonction des lieux / p. 45 ● Créativité / p. 46 ● Harmonie des compositions / p. 47 ● Qualité d'entretien / p. 48

1	LA DÉMARCHE DE VALORISATION Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire ● Connaissance et prise en compte des exigences du label / p. 14 ● Connaissance et prise en compte du contexte local / p. 15 Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement ● Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion / p. 16 ● Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement / p. 17 ● Présence du végétal toute l'année / p. 18 Stratégie de gestion ● Présence et cohérence de modes de gestion / p. 19 ● Pertinence de la gestion en fonction des lieux / p. 20
----------	--

1	LA DÉMARCHE DE VALORISATION PRÉSENTATION DES MOTIVATIONS POUR L'OBTENTION DU LABEL PAR LE MAIRE Connaissance et prise en compte des exigences du label Le label Villes et Villages Fleuris récompense une démarche de valorisation par le végétal qui s'inscrit dans une ambition municipale globale et à long terme. Il est important que les motivations de la candidature au label soient exprimées par le maire, ou à défaut par l'un de ses adjoints. Les motivations exprimées devront être cohérentes avec tous les enjeux du label Villes et Villages Fleuris, à savoir : 1. Améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs. 2. Favoriser l'attractivité touristique, économique et résidentielle. 3. Agir en faveur de l'environnement. 4. Renforcer le lien social. Il est préférable que ces motivations soient exprimées au cours d'une courte présentation qui précède la visite des différents espaces de la commune. Il s'agit pour le jury de mesurer les motivations des décideurs municipaux et d'apprécier leur connaissance du label. Questions à poser à la commune ● Pour vous, que signifie être une Ville ou un Village Fleuri ? ● Quelles sont vos motivations pour obtenir le label ou un niveau supérieur ? ● Quels sont les enjeux du label pour votre commune ?
ÉVALUATION Les élus n'ont pas présenté leurs motivations pour l'obtention du label. Existant	
Les élus ont exprimé leurs motivations pour l'obtention du label. Initié	
Les élus ont exprimé leurs motivations et la connaissance des exigences du label. Réalisé 5/5	
Les ambitions exprimées par les élus correspondent aux enjeux du label. Conforté 5/5/5/5/5	

1 LA DÉMARCHE DE VALORISATION

**Les exigences requises
pour chaque niveau du label.**

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION

inexistant initié réalisé conforté

● Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire

Connaissance et prise en compte des exigences du label			*/**	***/**
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)		*	**/**	***

● Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion		*	**/**	***
Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement	*	**	***/**	
Présence du végétal toute l'année		*/**	***	***

● Stratégie de gestion

Présence et cohérence de modes de gestion	*	**	***	***
Pertinence de la gestion en fonction des lieux	*	**	***/**	

➤ 4 critères concernés sur 7

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION

inexistant

initié

réalisé

conforté

● Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire

Connaissance et prise en compte des exigences du label

*/** */***/****

Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)

* */***/****

● Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion

* */***/****

Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement

* ** */***/****

Présence du végétal toute l'année

*/** */** */***/****

● Stratégie de gestion

Présence et cohérence de modes de gestion

* ** */** */***/****

Pertinence de la gestion en fonction des lieux

* ** */***/****

➤ 5 critères à faire évoluer

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION

inexistant

initié

réalisé

conforté

● Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire

Connaissance et prise en compte des exigences du label			*/**	****/****
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)		*	*/****	****

● Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion		*	*/****	****
Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement	*	**	****/****	
Présence du végétal toute l'année		*/**	****	****

● Stratégie de gestion

Présence et cohérence de modes de gestion	*	**	****	****
Pertinence de la gestion en fonction des lieux	*	**	****/****	

➤ 5 critères à faire évoluer

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION

inexistant

initié

réalisé

conforté

● Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire

Connaissance et prise en compte des exigences du label

*/**

***/*

Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)

*

/

● Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion

*

/

Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement

*

**

***/*

Présence du végétal toute l'année

*/**

● Stratégie de gestion

Présence et cohérence de modes de gestion

*

**

Pertinence de la gestion en fonction des lieux

*

**

***/*

➤ 4 critères à faire évoluer

2 ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

**Les exigences requises
pour chaque niveau du label.**

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

inexistant initié réalisé conforté

● Actions vers la population

Information		✱	✱✱/✱✱✱	✱✱✱✱
Concertation	✱/✱✱	✱✱✱	✱✱✱✱	
Animation		✱/✱✱	✱✱✱/✱✱✱✱	
Promotion du label	✱	✱✱	✱✱✱	✱✱✱✱

* Actions vers les touristes

Information / animation		✱/✱✱	✱✱✱/✱✱✱✱	
Promotion du label	✱	✱✱	✱✱✱	✱✱✱✱

* Actions vers les services municipaux

Information / concertation / coproduction		✱	✱✱/✱✱✱	✱✱✱✱
---	--	---	--------	------

* Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public

Information / concertation / coproduction	✱	✱✱	✱✱✱/✱✱✱✱	
---	---	----	----------	--

critères spécifiques

➤ 2 à 4 critères concernés sur 8

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

inexistant initié réalisé conforté

Actions vers la population

Information		*	*/**	****
Concertation	*/**	***	****	
Animation		*/**	****/*****	
Promotion du label	*	**	***	****

critères spécifiques

* Actions vers les touristes

Information / animation		*/**	****/*****	
Promotion du label	*	**	***	****

* Actions vers les services municipaux

Information / concertation / coproduction		*	*/**	****
---	--	---	------	------

* Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public

Information / concertation / coproduction	*	**	****/*****	
---	---	----	------------	--

➤ 2 à 5 critères à faire évoluer

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

inexistant | initié | réalisé | conforté

Actions vers la population

Information		*	*** / ****	****
Concertation	** / **	****	****	
Animation		** / **	*** / ****	
Promotion du label	*	**	***	****

* Actions vers les touristes

Information / animation		** / **	*** / ****	
Promotion du label	*	**	***	****

* Actions vers les services municipaux

Information / concertation / coproduction		*	*** / ****	****
---	--	---	------------	------

* Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public

Information / concertation / coproduction	*	**	*** / ****	
---	---	----	------------	--

critères spécifiques

➤ 3 à 6 critères à faire évoluer

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

inexistant initié réalisé conforté

● Actions vers la population

Information		*	**/**	****
Concertation	*/**	***	****	
Animation		*/**	****/*****	
Promotion du label	*	**	***	****

* Actions vers les touristes

Information / animation		*/**	****/*****	
Promotion du label	*	**	***	****

* Actions vers les services municipaux

Information / concertation / coproduction		*	**/**	****
---	--	---	-------	------

* Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public

Information / concertation / coproduction	*	**	****/*****	
---	---	----	------------	--

critères spécifiques

➤ 3 à 5 critères à faire évoluer

3 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

**Les exigences requises
pour chaque niveau du label.**

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



3 / PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

inexistant

initié

réalisé

conforté

Arbres

Diversité botanique	*	**	***/*	
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		*/**	***	****
Qualité d'entretien et mesures de protection		*/**	***/*	
Renouvellement	*	**	***/*	

Arbustes, plantes grimpantes

Diversité botanique	*	**	***/*	
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		*/**	***	****
Qualité d'entretien (taille notamment)		*/**	***/*	
Renouvellement	*	**/*	***	

Pelouses, prairies, couvre-sols...

Pertinence des plantations (choix des variétés) en fonction des lieux	*	**/*	***	
Qualité d'entretien		*/**	***/*	

Fleurissement

Diversité botanique		*	**/*	****
Pertinence des compositions (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		*/**	***	****
Créativité	*	**	***/*	
Harmonie des compositions (association végétale, couleurs, volume)		*/**	***	****
Qualité d'entretien	*	**/*	***	

➤ 8 critères concernés sur 15

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



3 / PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

inexistant

initié

réalisé

conforté

Arbres

Diversité botanique	*	**	*** / ****	
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		*/**	***	****
Qualité d'entretien et mesures de protection		*/**	*** / ****	
Renouvellement	*	**	*** / ****	

Arbustes, plantes grimpantes

Diversité botanique	*	**	*** / ****	
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		*/**	***	****
Qualité d'entretien (taille notamment)		*/**	*** / ****	
Renouvellement	*	** / ***	***	

Pelouses, prairies, couvre-sols...

Pertinence des plantations (choix des variétés) en fonction des lieux	*	** / ***	***	
Qualité d'entretien		*/**	*** / ****	

Fleurissement

Diversité botanique		*	** / ***	****
Pertinence des compositions (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		*/**	***	****
Créativité	*	**	*** / ****	
Harmonie des compositions (association végétale, couleurs, volume)		*/**	***	****
Qualité d'entretien	*	** / ***	***	

➤ 8 critères à faire évoluer

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



3 / PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

inexistant

initié

réalisé

conforté

Arbres

Diversité botanique	*	**	***/*	
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		*/**	***	****
Qualité d'entretien et mesures de protection		*/**	***/*	
Renouvellement	*	**	***/*	

Arbustes, plantes grimpantes

Diversité botanique	*	**	***/*	
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		*/**	***	****
Qualité d'entretien (taille notamment)		*/**	***/*	
Renouvellement	*	*/**	***	

Pelouses, prairies, couvre-sols...

Pertinence des plantations (choix des variétés) en fonction des lieux	*	*/**	***	
Qualité d'entretien		*/**	***/*	

Fleurissement

Diversité botanique		*	*/**	****
Pertinence des compositions (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		*/**	***	****
Créativité	*	**	***/*	
Harmonie des compositions (association végétale, couleurs, volume)		*/**	***	****
Qualité d'entretien	*	*/**	***	

► 11 critères à faire évoluer

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



3 / PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

inexistant

initié

réalisé

conforté

Arbres

Diversité botanique	*	**	*** / ****	
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		*/**	***	****
Qualité d'entretien et mesures de protection		*/**	*** / ****	
Renouvellement	*	**	*** / ****	

Arbustes, plantes grimpantes

Diversité botanique	*	**	*** / ****	
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		*/**	***	****
Qualité d'entretien (taille notamment)		*/**	*** / ****	
Renouvellement	*	** / ***	****	

Pelouses, prairies, couvre-sols...

Pertinence des plantations (choix des variétés) en fonction des lieux	*	** / ***	****	
Qualité d'entretien		*/**	*** / ****	

Fleurissement

Diversité botanique		*	** / ***	****
Pertinence des compositions (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		*/**	***	****
Créativité	*	**	*** / ****	
Harmonie des compositions (association végétale, couleurs, volume)		*/**	***	****
Qualité d'entretien	*	** / ***	****	

➤ 8 critères à faire évoluer

4 GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

**Les exigences requises
pour chaque niveau du label.**

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



4 / GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

inexistant

initié

réalisé

conforté

Actions en faveur de la biodiversité

Connaissance et inventaire		*/**	*** / ****	
Protection		*/**	*** / ****	
Amélioration	*	** / ***	****	
Sensibilisation		*/**	*** / ****	

Actions en faveur des ressources naturelles

Sol (connaissance, protection, valorisation)	*	** / ***	****	
Eau (origine et économie de la ressource)		*/**	***	****
Intrants (réduction des produits de synthèse et solutions alternatives)		*/**	***	****
Déchets verts (limitation et valorisation)		*/**	*** / ****	
Énergie (réduction des consommations et solutions alternatives)	*	** / ***	****	

Actions en faveur de la qualité de l'espace public

Maîtrise de la publicité et des enseignes		*/**	***	****
Rénovation et entretien des façades	*	*	*** / ****	
Effacement des réseaux	*	*	*** / ****	
Intégration du mobilier urbain		*	** / ***	****
Qualité de la voirie et des circulations		*	** / ***	****
Propreté		*	** / ***	****

➤ 10 critères concernés sur 15

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



4 / GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

inexistant

initié

réalisé

conforté

Actions en faveur de la biodiversité

Connaissance et inventaire		*/**	****/*****	
Protection		*/**	****/*****	
Amélioration	*	*/**	****	
Sensibilisation		*/**	****/*****	

Actions en faveur des ressources naturelles

Sol (connaissance, protection, valorisation)	*	*/**	****	
Eau (origine et économie de la ressource)		*/**	****	*****
Intrants (réduction des produits de synthèse et solutions alternatives)		*/**	****	*****
Déchets verts (limitation et valorisation)		*/**	****/*****	
Énergie (réduction des consommations et solutions alternatives)	*	*/**	****	

Actions en faveur de la qualité de l'espace public

Maîtrise de la publicité et des enseignes		*/**	****	*****
Rénovation et entretien des façades	*	*/**	****/*****	
Effacement des réseaux	*	*/**	****/*****	
Intégration du mobilier urbain		*	****/*****	*****
Qualité de la voirie et des circulations		*	****/*****	*****
Propreté		*	****/*****	*****

► 8 critères à faire évoluer



LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



4 / GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

inexistant

initié

réalisé

conforté

Actions en faveur de la biodiversité

Connaissance et inventaire		*/**	*** / ****	
Protection		*/**	*** / ****	
Amélioration	*	*/**	****	
Sensibilisation		*/**	*** / ****	

Actions en faveur des ressources naturelles

Sol (connaissance, protection, valorisation)	*	*/**	****	
Eau (origine et économie de la ressource)		*/**	****	****
Intrants (réduction des produits de synthèse et solutions alternatives)		*/**	****	****
Déchets verts (limitation et valorisation)		*/**	*** / ****	
Énergie (réduction des consommations et solutions alternatives)	*	*/**	****	

Actions en faveur de la qualité de l'espace public

Maîtrise de la publicité et des enseignes		*/**	****	****
Rénovation et entretien des façades	*	*	*** / ****	
Effacement des réseaux	*	*	*** / ****	
Intégration du mobilier urbain		*	*/**	****
Qualité de la voirie et des circulations		*	*/**	****
Propreté		*	*/**	****

► 9 critères à faire évoluer

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



4 / GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

inexistant

initié

réalisé

conforté

Actions en faveur de la biodiversité

Connaissance et inventaire		**/**	****/*****	
Protection		**/**	****/*****	
Amélioration	*	**/**	****	
Sensibilisation		**/**	****/*****	

Actions en faveur des ressources naturelles

Sol (connaissance, protection, valorisation)	*	**/**	****	****
Eau (origine et économie de la ressource)		**/**	****	****
Intrants (réduction des produits de synthèse et solutions alternatives)		**/**	****	****
Déchets verts (limitation et valorisation)		**/**	****/*****	
Énergie (réduction des consommations et solutions alternatives)	*	**/**	****	

Actions en faveur de la qualité de l'espace public

Maîtrise de la publicité et des enseignes		**/**	****	****
Rénovation et entretien des façades	*	**	****/*****	
Effacement des réseaux	*	**	****/*****	
Intégration du mobilier urbain		*	**/**	****
Qualité de la voirie et des circulations		*	**/**	****
Propreté		*	**/**	****

➤ 9 critères à faire évoluer

5 ANALYSE PAR ESPACES

**Les exigences requises
pour chaque niveau du label.**

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



5 / ANALYSE PAR ESPACE

inexistant

initié

réalisé

conforté

Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion

Entrées de commune			/	
Centre de commune			/	
Quartiers d'habitation			/	

Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion

critères spécifiques

Parcs et jardins			/	
Jardins à vocation sociale et pédagogique				
Abords d'établissements publics			/	
Cimetières				
Espaces sportifs				
Zones d'activité		/	/	
Espaces naturels			/	
Maillages et coulées vertes				
Infrastructures de déplacement			/	
Autre espace				

➤ 3 à 8 critères concernés sur 12

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



5 / ANALYSE PAR ESPACE

inexistant

initié

réalisé

conforté

Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion

Entrées de commune		*	*/**	****
Centre de commune			*/**	****/*****
Quartiers d'habitation		*	*/**	****

* Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion

critères spécifiques

Parcs et jardins			*/**	****/*****
Jardins à vocation sociale et pédagogique	*/**	***	****	
Abords d'établissements publics		*	*/**	****
Cimetières	*/**	***	****	
Espaces sportifs	*/**	***	****	
Zones d'activité		*/**	****/*****	
Espaces naturels		*	*/**	****
Maillages et coulées vertes	*/**	***	****	
Infrastructures de déplacement	*	**	****/*****	
Autre espace				

➤ 2 à 5 critères à faire évoluer

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



5 / ANALYSE PAR ESPACE

inexistant

initié

réalisé

conforté

● Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion

Entrées de commune		*	*/**	****
Centre de commune			*/**	****/*****
Quartiers d'habitation		*	*/**	****

* Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion

critères spécifiques

Parcs et jardins			*/**	****/*****
Jardins à vocation sociale et pédagogique	*/**	****	*****	
Abords d'établissements publics		*	*/**	****
Cimetières	*/**	****	*****	
Espaces sportifs	*/**	****	*****	
Zones d'activité		*/**	****/*****	
Espaces naturels		*	*/**	****
Maillages et coulées vertes	*/**	****	*****	
Infrastructures de déplacement	*	*	****/*****	
Autre espace				

➤ 1 à 8 critères à faire évoluer

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



5 / ANALYSE PAR ESPACE

inexistant

initié

réalisé

conforté

● Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion

Entrées de commune		*	**/**	****
Centre de commune			**/**	****/*****
Quartiers d'habitation		*	**/**	****

* Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion

critères spécifiques

Parcs et jardins			**/**	****/*****
Jardins à vocation sociale et pédagogique	**/**	***	****	
Abords d'établissements publics		*	**/**	****
Cimetières	**/**	***	****	
Espaces sportifs	**/**	***	****	
Zones d'activité		**/**	****/*****	
Espaces naturels		*	**/**	****
Maillages et coulées vertes	**/**	***	****	
Infrastructures de déplacement	*	**	****/*****	
Autre espace				

➤ 2 à 8 critères à faire évoluer

6 LA VISITE DU JURY

**Les exigences requises
pour chaque niveau du label.**

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



6 / LA VISITE DU JURY

	inexistant	initié	réalisé	conforté
Présence d'un binôme élu et technicien			*/**	*** / ****
Organisation de la visite		*	** / ***	****
Pertinence du circuit		*	** / ***	****

➤ 3 critères concernés sur 3

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



6 / LA VISITE DU JURY

	inexistant	initié	réalisé	conforté
Présence d'un binôme élu et technicien			*/**	***/**
Organisation de la visite		*	*/**	***
Pertinence du circuit		*	*/**	***

➤ 2 critères à faire évoluer

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



6 / LA VISITE DU JURY

	inexistant	initié	réalisé	conforté
Présence d'un binôme élu et technicien			*/**	***//****
Organisation de la visite		*	*/**/**	****
Pertinence du circuit		*	*/**/**	****

➤ 2 critères à faire évoluer

LES EXIGENCES REQUISES POUR LE NIVEAU :



6 / LA VISITE DU JURY

	inexistant	initié	réalisé	conforté
Présence d'un binôme élu et technicien			*/**	***//****
Organisation de la visite		*	**/**	****
Pertinence du circuit		*	**/**	****

➤ 2 critères à faire évoluer

LES EXIGENCES REQUISES



De **30** à **37** critères concernés



De **27** à **33** critères à faire évoluer



De **31** à **41** critères à faire évoluer



De **28** à **36** critères à faire évoluer

LA FORMATION DES JURYS

LES PERSONNES CONCERNÉES

- Les membres des jurys régionaux en charge de la labellisation de la 1ère à la 3ème Fleur.
- Les présidents des jurys départementaux.
- Les personnes en charge de la mission départementale « Villes et Villages Fleuris ».
- Les membres du jury national domiciliés dans la région.



LA FORMATION DES JURYS

LES OBJECTIFS

- Comprendre les évolutions du label.
- Apprendre à utiliser la grille d'évaluation.
- S'approprier les nouveaux outils d'évaluation.



LA FORMATION DES JURYS

LA MÉTHODE

- Présentation du label et de ses évolutions.
- Mode d'emploi de l'outil d'évaluation et démonstration.
- Mise en pratique de l'utilisation de la grille.
- Rôle des membres du jury.



LA NOUVELLE DÉMARCHE DE LABELLISATION VILLES ET VILLAGES FLEURIS

